

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2022-

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-022-2022**

**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA REALISATION DES AUDITS DE CROISSANCE OU DE BILANS CONSEILS ET ELABORATION DE DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DE L'ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE (ACP) EN ALBRET**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence développement économique et tourisme - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de commande publique,

Vu la décision n°DEC-107-2021 du 13 juillet 2021 relative à la mise en œuvre d'une action collective de proximité (ACP) en Albret,

Vu la décision n°DEC-117-2021 du 21 juillet 2021 relative à la demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre des audits de croissance, bilans-conseils numériques et aides directes à l'investissement – 2021-2024,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Exposé des motifs :

L'opération de mise en œuvre d'une **Action Collective de Proximité (ACP)** pour soutenir l'économie de proximité du territoire (artisanat / commerce) comporte deux volets :

- Le diagnostic de l'entreprise, dénommé « **Audit croissance** » et ou « **bilan-conseil numérique** ».
- L'« **Aide directe aux entreprises** » qui se traduit par le versement d'une subvention à l'entreprise pour l'accompagner dans son projet d'investissement.

Aussi, Albret Communauté a lancé une consultation sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande (maximum à 150 000€HT) pour être assistée dans cette démarche.

Au terme de la mise en concurrence, et suivant le rapport d'analyse des offres, le marché n°S\_2021\_07 a été attribué au candidat classé en 1<sup>ère</sup> position : -ASS L'INTERCONSULAIRE DE LOT-ET-GARONNE, 49 Route d'Agen 47310 ESTILLAC.

L'opération s'étend jusqu'au 31 décembre 2024, date de clôture de l'ACP.

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer, de signer et de notifier le marché relatif à la réalisation des audits de croissance ou de bilans conseils et élaboration de dossiers de demande de subventions entreprises à :

- ASS L'INTERCONSULAIRE DE LOT-ET-GARONNE, 49 Route d'Agen 47310 ESTILLAC.

**Article 2 :** De signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

**Article 3 :** De réserver les crédits nécessaires au budget 2022 et suivants.

Fait à NERAC le, **17 FEV. 2022**

Le Président,

Alain LORENZEL



**Le Président,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire